



5.3.5

**COMMUNE DE CASTILLON
(DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES)**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Notice des annexes sanitaires

Établi en décembre
2013 par



PRESCRIT LE : 22 février 2010	APPROBATION LE : 19 décembre 2013
PROJET ARRETE LE : 12 avril 2013	VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU :
ENQUETE DU : 19 août AU 20 septembre 2013 ET : 28 octobre AU 28 novembre 2013	MONSIEUR LE MAIRE :
MODIFICATIONS :	MISES A JOUR :

SOMMAIRE

I - ALIMENTATION EN EAU POTABLE	2
1. Ressources	2
2. Stockage.....	2
3. Description du traitement de l'eau potable	3
4. Description du réseau d'eau potable existant	3
a) Fonctionnement du réseau.....	3
b) Réseau secteur village	3
c) Réseau secteur col de Castillon	4
d) Qualité de l'eau	4
e) Localisation des fuites.....	5
5. Travaux d'extension.....	5
II - ASSAINISSEMENT	6
1. Description.....	6
a) Assainissement autonome	6
b) Assainissement collectif.....	6
2. Conformité de la station d'épuration aux normes européennes	7
3. Proposition de travaux	7
4. Les projets d'extension du réseau.....	8
III - LES DÉCHETS.....	8
1. Organisation de la collecte (fréquence, type)	8
2. Tri sélectif	8
3. Déchetterie	9
4. Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (P.E.D.M.A) ...	9
5. Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels.....	10

I - Alimentation en eau potable

La commune de CASTILLON gère en régie l'exploitation de son réseau d'eau potable. Elle a délégué à la Société VEOLIA Eau, en tant que prestataire de service, une partie de la maintenance de ces installations depuis le début de l'année 2011. Cette cogestion du réseau d'adduction et de distribution permet l'alimentation en eau potable de la quasi-totalité de la population communale.

1. Ressources

La commune de CASTILLON est alimentée depuis la **source de la Goura et le forage de Fontanin**. Cinq réservoirs communaux et un bassin de reprise (réservoir Louis) assurent la desserte du réseau de distribution.

Ces deux ressources sont situées sur le territoire communal. Le captage de la source de la Goura permet d'alimenter le village et la partie basse de la commune ainsi que le chemin de Remégon. Le forage du Fontanin alimente quant à lui les secteurs du col Castillon, le chemin des Fontanelles et la partie haute de la route de Sospel.

Aucun achat d'eau n'est effectué pour l'alimentation en eau. Cependant le quartier dit de l'Oura (5 habitations), situé au Sud de la commune autour de la route de la Condamine, n'est pas alimenté en eau depuis le village. Ce quartier étant limitrophe avec le village de Castellar, la commune étudie actuellement une alimentation depuis le réseau d'adduction du SIECL (Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral) passant à proximité.

En 2011, un volume de **43 299 m³** d'eau a été produit sur la commune¹.

Signalons pour finir qu'il existe sur le territoire de la commune **la source Saint Louis Streus (dite aussi Dental)** située en bordure de la RD2566 sur la parcelle A1487, à environ 150 m au Sud du centre du village. Celle-ci n'est pas actuellement exploitée. Elle sert aujourd'hui à un usage exclusivement agricole (irrigation, arrosage). Une déclaration d'utilité publique (D.U.P) a été prescrite, le dossier déposé auprès de l'A.R.S en 2011 est en cours d'instruction.

2. Stockage

Le stockage de l'eau pompée s'effectue par le biais de différents 6 réservoirs présents sur le territoire de la commune :

- Les **réservoirs jumelés du Serre** ont une capacité totale de 2x55m³ et une hauteur d'eau maximale de 2.7m. Ils sont situés à environ 600m d'altitude (cote NGF), sont principalement alimentés par la station de pompage de la Goura et ils distribuent le Village, les quartiers Saint Louis Streus, Saint Antonin, les Amarins, Chiarel, l'Aval et Caramel.
- Le **réservoir du Remégon** a une capacité totale de 37.5m³ et une hauteur d'eau maximale de 2.5m. Il est situé à environ 694m d'altitude (cote NGF) et alimenté par la reprise des réservoirs du Serre. Il distribue le hameau du Remégon, le quartier de la Crotta et Castagnières.

¹ Ces données sont issues des relevés des compteurs généraux, effectués entre le 01/01/2011 et le 01/01/2012.

- Le **réservoir de Fontanin** a une capacité totale de 150m³ et une hauteur d'eau maximale de 2.5m. Il est situé à environ 570m d'altitude (cote NGF) et alimenté par le forage de Fontanin. Il distribue des poteaux incendie dont un opérationnel et 3 abandonnés en amont du réservoir Louis.
- Le **réservoir « Bassin rond »** a une capacité totale de 115m³ et une hauteur d'eau maximale de 3m. Il est situé à environ 725m d'altitude (cote NGF) et alimenté par la reprise du réservoir de Fontanin. Il distribue le quartier Le Muret / Le Serras, le chemin du Muret et la route de Sospel.
- Le **réservoir de Fontanelle** a une capacité totale de 52m³ et une hauteur d'eau maximale de 3m. Il est situé à environ 770m d'altitude (cote NGF) et alimenté par la reprise du « bassin rond ». Il distribue le quartier de Biatonéa via un surpresseur, le chemin de Fontanelle et le quartier du Col (ancien village).
- Le **réservoir Louis** a une capacité totale de 20m³ et une hauteur d'eau maximale de 3m. Il est situé à environ 560m d'altitude (cote NGF) et alimenté par le réservoir de Fontanin. Il n'assure pas de distribution mais sert d'alimentation de secours du réseau bas du Village et/ou des réservoirs du Serre via pompage.

La capacité totale de stockage sur la commune de Castillon est d'environ **485 m³**.

3. Description du traitement de l'eau potable

Le traitement de l'eau sur les deux points de production (forage de Fontanin et source de la Goura) est assuré par une injection de chlore gazeux asservie au débit de production.

4. Description du réseau d'eau potable existant

a) Fonctionnement du réseau

Le réseau de distribution est composé de deux entités distinctes :

- le réseau « village » alimenté depuis la source de la Goura,
- le réseau « col de Castillon », alimenté depuis le forage de Fontanin.

Une interconnexion des 2 entités est possible par ouverture de vannes normalement fermées, à proximité du réservoir Louis.

b) Réseau secteur village

La production d'eau provenant de la source de la Goura, est refoulée vers les réservoirs jumelés du Serre. Ces derniers assurent la desserte en eau du village et de la partie basse du réseau (au Sud, quartier Saint Antonin, Chiarel et Caramel). Deux pompes permettent de monter une partie de l'eau des réservoirs du Serre vers le bassin Remégon, qui assure la desserte du hameau de Remégon et du quartier de Castagnières.

c) Réseau secteur col de Castillon

La production d'eau provenant du forage de Fontanin est refoulée dans le réservoir de Fontanin. Ce dernier assure la desserte de quelques habitations et du réservoir Louis.

Deux pompes immergées permettent de monter l'eau du réservoir de Fontanin vers le bassin Rond qui assure la distribution sur le quartier du col et le chemin de Castillon à Saint Agnès. Là encore la desserte d'une habitation est assurée par la conduite de refoulement des eaux de Fontanin vers le bassin rond.

Une pompe immergée envoie l'eau du bassin Rond vers le réservoir de Fontanelle, qui assure la desserte de l'ancien village, du chemin de Fontanelle et du chemin de Biatonéa.

Un surpresseur situé sur le haut du chemin de Fontanelle, sous le réservoir, assure la distribution vers le quartier Biatonéa.

d) Qualité de l'eau

L'eau distribuée à Castillon est en général de qualité satisfaisante.

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent être conformes aux critères de qualité très stricts définis par l'arrêté 11 janvier 2007, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine. En application du Code de la Santé Publique, ce sont les Services Santé-Environnement des ARS (anciennement DDASS) qui sont chargés du contrôle sanitaire de ces eaux.

En 2009, 2/11 analyses bactériologiques non conformes ont été recensées ainsi qu'1/6 analyse non conforme pour le paramètre turbidité. L'ARS concluait tout de même à une qualité satisfaisante de l'eau distribuée. L'absence de non-conformité en 2010 – 2011 montre qu'il s'agissait de dégradations ponctuelles, aucune remise en question du système de traitement n'est suggérée.

Les analyses de 2010 montrent des résultats similaires à 2011 et donc aucune non-conformité n'est mise en évidence.

Analyses 2011 sur la distribution du secteur « réseau village » (alimenté depuis la source de la Goura) :

- 5 analyses bactériologiques officielles, conformes à 100 %
- 3 analyses officielles de la turbidité², conformes à 100 %
- 5 analyses officielles du taux de nitrates, conformes à 100 %

Analyses 2011 sur la distribution du secteur « réseau col de Castillon » (alimenté depuis le forage de Fontanin) :

- 5 analyses bactériologiques officielles, conformes à 100 %
- 3 analyses officielles de la turbidité, conformes à 100 %
- 5 analyses officielles du taux de nitrates, conformes à 100 %

² La teneur de l'eau en matière qui la trouble.

En 2012 Les analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées sont toutes conformes (source : ARS).

e) Localisation des fuites

Une recherche de fuites par corrélation acoustique a été réalisée durant la journée du 11 septembre 2012.

Cette méthode de localisation est basée sur l'analyse des bruits générés par les vibrations des canalisations. En présence d'une fuite, ces vibrations adoptent des caractéristiques (fréquence et amplitude) particulières que l'appareil est capable d'interpréter. La corrélation des enregistrements réalisés par deux mouchards disposés de part et d'autre de la fuite permet alors de la localiser. Puis, une écoute à l'oreille humaine au droit de la canalisation, à l'aide d'un micro de sol, peut permettre de valider celle-ci.

Quatre fuites ont été localisées par corrélation acoustique sur le secteur de distribution des réservoirs du Serre :

- une localisée au niveau de la bouche à clef du branchement de l'habitation, au n° 11 passage Solférino,
- une fuite située sur le branchement de l'Auberge de la Bergerie, devant l'abri compteur,
- une casse du branchement dans le regard abritant le compteur général, chemin de St Antonin. Débit estimé supérieur à 1 m³/h,
- une fuite localisée sur le branchement de l'habitation n°1 175 route de Sospel, à environ 1 m de la bouche à clé.

5. Travaux d'extension

Aucun travaux d'extension mais seuls des travaux d'entretien et de mise aux normes sont à prévoir pour atteindre les objectifs suivants :

- Amélioration de la sécurité du réseau
 - o Traitement/ qualité
 - o Régularisation concernant le foncier et la DUP de la source de la Goura
 - o Protection des points de production
 - o Protection des ouvrages
 - o Sécurisation électrique et alimentation électrique secourue
- Amélioration de la surveillance du réseau
 - o Compteurs généraux, de sectorisation et télésurveillance
 - o Entretien et renouvellement des organes
- Amélioration du rendement du réseau
 - o Mise en place de compteurs particuliers
 - o Relevé de l'ensemble des compteurs particuliers
 - o Programme de renouvellement de compteurs particuliers
 - o Récupération des fuites localisées
 - o Réhabilitation de réseaux (ancien village, canalisations, ...)

- Mise en conformité de la défense incendie
 - o Renouvellement des hydrants
 - o Création d'une réserve incendie
 - o Mise en place de poteaux incendie supplémentaires sur le réseau

- Amélioration de la desserte en eau / sécurisation de la ressource
 - o Réglage du marnage des réservoirs
 - o Recherche de nouvelles ressources et réhabilitation de la source Saint Louis Streus (ou Bental)
 - o Alimentation en eau potable du quartier de l'Oura

II - Assainissement

1. Description

a) Assainissement autonome

Les zones d'assainissement individuel sont très importantes, l'analyse des filières existantes met en évidence des difficultés inhérentes à l'assainissement autonome. En effet, seul 7% du réseau d'assainissement individuel est strictement conforme aux normes alors que 55,8% est hors norme (rejet direct, puits perdus et prétraitement non conformes). La mise aux normes de ces installations nécessitera donc d'importantes opérations de réhabilitation.

Néanmoins, bien que l'aptitude des sols ne soit pas toujours très favorable à l'assainissement, cette solution participe à la réduction des pollutions sur le milieu environnant.

D'une manière générale, les rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel doivent être supprimés. Ainsi, toutes les installations d'assainissement existantes ne disposant pas d'un véritable système d'épandage devront être réhabilitées en priorité conformément aux normes en vigueur.

b) Assainissement collectif

Etat général des réseaux d'assainissement

Le réseau d'assainissement est de type séparatif et entièrement gravitaire :

- le linéaire du réseau d'eaux usées sur le territoire communal est d'environ 475m. Le réseau est principalement en fibrociment mais présente quelques antennes en PVC. Les diamètres des canalisations varient entre 120 et 250 mm,
-
- le linéaire de réseau pluvial est d'environ 585 mètres, totalement bétonné. Les « artères » principales présentent un diamètre de 800 mm et on note la présence de quelques branches de diamètre inférieur (300/400mm).

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement en 2004 était de 81, soit un taux de raccordement de 42 % (en estimant que la totalité des habitations est raccordée à l'eau potable).

Seul le village dispose d'un réseau d'assainissement collectif dont les effluents sont rejetés vers une station d'épuration située en contrebas du village.

40% des regards présentaient au moins une anomalie lors de la visite du S.I.E.E en septembre 2005.

Le réseau d'eaux usées de Castillon est malgré cela apparu dans un état correct global.

Station d'épuration

La station d'épuration est gérée par la commune et est aujourd'hui surdimensionnée et adaptée aux perspectives de croissance démographique. En effet, celle-ci est dimensionnée pour 500 EQH (équivalent habitant) et permet d'envisager le raccordement du hameau du Remégon situé en amont du village.

Elle procède à l'épuration des eaux usées par lits bactériens. Les eaux épurées sont rejetées dans le Carei.

2. Conformité de la station d'épuration aux normes européennes

La station d'épuration communale est suffisante (500 Equivalent Habitant pour 371 habitants) mais ne remplit pas tous les critères pour être déclarée conforme aux normes européennes. Toutefois, elle fait l'objet d'une maintenance régulière et d'un entretien courant. Ajoutons qu'en 2008, la qualité des eaux sortantes était très mauvaise et induisait une réhabilitation de la station. En 2012, la qualité de ces eaux est jugée correcte.

La même année, un dégrilleur automatique a été installé en amont du système d'épuration pour retenir les matières volumineuses et déchets de toutes sortes contenus dans les eaux usées (maille de tamisage de 6 mm). Les déchets sont compactés et tombent directement dans une poubelle.

Une cinquantaine de visites d'entretien courant ont eu lieu l'année passée, incluant notamment : le nettoyage du dégrilleur et évacuation des déchets ; le contrôle et enfouissement des boues de surface ; la collecte et évacuation des déchets en surface du digesteur ; le contrôle de l'auge à bascule; le contrôle et nettoyage du traitement biologique ; le nettoyage de la sortie ; le contrôle de désodorisation.

3. Proposition de travaux

Au-delà du fait qu'il faudra réhabiliter des regards comportant des anomalies et augmenter la fréquence de curage des réseaux pour éviter les dépôts et la stagnation des eaux, aucun travail d'élimination des eaux claires parasites permanentes n'est à prévoir sur le réseau d'eaux usées de la commune.

Il sera tout de même nécessaire de déconnecter les nombreuses gouttières reliées au réseau d'assainissement collectif et les connecter au réseau d'eau pluviale ou aux caniveaux lorsqu'ils existent.

4. Les projets d'extension du réseau

Le schéma directeur a été approuvé en décembre 2008. Aujourd'hui les travaux d'extension contenus dans le schéma ne sont plus en cohérence avec les projets de développement communaux.

Afin de réajuster les projets d'extension du réseau d'assainissement, le conseil municipal a délibéré le 6 septembre 2013 pour prescrire la révision du schéma directeur d'assainissement et le 29 novembre 2013 pour désigner le bureau d'études en charge des études techniques.

III - Les déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est chargée de mettre en place et d'assurer la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire intercommunal, et donc sur Castillon.

1. Organisation de la collecte (fréquence, type)

La collecte des ordures ménagères s'effectue:

- 2 fois/semaine en hiver, les lundi et vendredi à 7h (hiver : du 1^{er} octobre au 31 mai),
- 3 fois/semaine en été, les lundi, mercredi et vendredi à 6h.

2. Tri sélectif

Il y a trois sites de collecte, au col de Castillon, dans le virage après le croisement du quartier du Remégons et enfin au village à côté du local France Télécom.

Papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métal sont collectés directement dans les colonnes d'apport volontaire.

La fréquence des collectes sélectives est la suivante :

- Journaux et magazines PAV : 1 fois / mois
- Verre PAV : 2 fois / mois
- Emballages ménagers : 2 fois / mois le mercredi

La collecte des encombrants s'effectue 2 fois par mois le samedi au point de regroupement (derrière le local France Télécom au village).

3. Déchetterie

Les déchetteries les plus proches sont celles de Menton et celle de Sospel. La première n'accueille que les particuliers tandis que la seconde accueille aussi les professionnels.

On notera tout de même qu'en 2006, la CARF lança un projet de création d'un centre de tri et compostage pour tous les déchets de la CARF au col de Castillon.

Ce projet suscita des inquiétudes et bon nombre d'interrogations. En effet, le centre de tri et de compostage était prévu sur un espace réservé de Natura 2000. Un collectif d'associations (Collectif Associations de Défense de l'Environnement des Vallées – CADEV) lança alors une pétition pour dénoncer cette implantation.

Le projet fut finalement abandonné quelques temps après.

4. Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (P.E.D.M.A)

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) a été approuvé le 20 décembre 2010. Il s'agit d'un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, dans le domaine de la valorisation et du traitement des déchets.

Les grands objectifs du Plan sont de :

- Produire le moins de déchets possible
- Recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement
- Traiter localement et dans les meilleurs délais les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes et dans les installations nouvelles, en utilisant des procédés techniques fiables et éprouvés, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles

5. Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels (PREDI) en Provence Alpes Côte d'Azur, a été approuvé par arrêté préfectoral du 1er août 1996 et servant de cadre décennal.

Les objectifs du Plan peuvent être résumés en quatre points :

- Assurer l'adéquation entre les besoins et les capacités de traitement, après évaluation des flux de production actuels et prévisibles
- Promouvoir la création d'au moins un centre de stockage pouvant accueillir les déchets industriels spéciaux et les déchets ultimes pour toute la région PACA
- Mettre en œuvre le principe de proximité pour la localisation et l'utilisation des centres de traitement qui apparaîtront nécessaires
- Veiller à une bonne information des partenaires concernés et des populations locales, tout en assurant les concertations souhaitables